

Une opération de maintenance est prévue jeudi 22 Avril 2021 entre 13h15 et 13h45. L'accès au site sera interrompu durant cette période. Nous vous remercions pour votre compréhension.

Une question ? Appelez le **01 48 06 54 92**

S'ABONNER



OK

[Problème d'identification?](#)

Mémoriser




Testez **gratuitement**  
pendant 1 mois

**TESTEZ-NOUS**



POLITIQUE  
NATIONALE

ACTUALITÉ  
LOCALE

MÉDECINE

SOINS &  
ACCOMPAGNEMENTS

ACTEURS DU  
SECTEUR

SILVER  
ÉCONOMIE

GESTION,  
FINANCES  
& RH

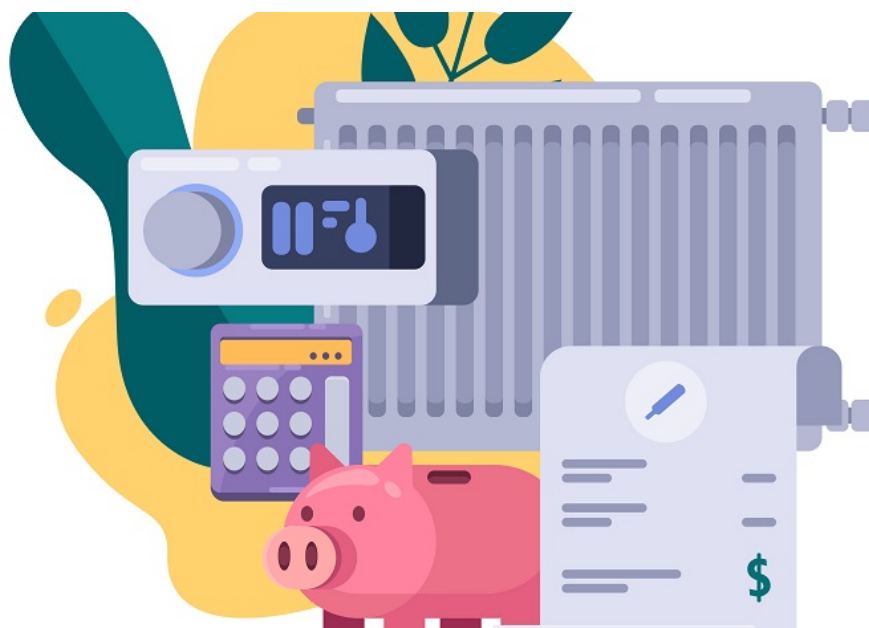
JUSTICE &  
FAITS DIVERS

PRATIQUE

AGENDA

# La transition énergétique des Ehpad facilitée en Pays de la Loire et Nouvelle-Aquitaine

ARTICLE 20/04/2021 **ACTUALITÉ LOCALE, GESTION, FINANCES & RH**



AdobeStock/Qualit Design

Des conventions-pilotes devraient être signées d'ici fin avril entre les ARS de ces deux régions et la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies pour expérimenter un programme de rénovation énergétique des établissements.

[Le décret tertiaire de la loi Elan](#), paru en juillet 2019, impose notamment aux établissements de santé et aux Ehpad de réduire d'au moins 40% leur consommation d'énergie d'ici 2030, ce qui va supposer un certain nombre d'adaptations, pas forcément simples à appréhender.

En Pays de la Loire et Nouvelle-Aquitaine, une convention-pilote- baptisée "Pensée"- entre agences régionales de santé (ARS) et la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR), devrait leur faciliter les choses.

Financée à 100% par des fonds publics, cette fédération pilote le programme Actee pour "Actions des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique".

Profitez de toute l'information Gerontonews.com en continu & illimité

Articles illimités

Dossiers pratiques illimités

Newsletter quotidienne

Multi-comptes

Testez **gratuitement** pendant 1 mois

**DÉCOUVRIR L'OFFRE**

## Pratique



Ehpad publics: comment optimiser vos dettes dans un contexte "favorable"?

FICHE 01/04/2021



Quelles précautions pour l'utilisation d'objets connectés en Ehpad?

FICHE 30/03/2021



Généralisation du chèque énergie à tous les Ehpad: ce qu'il faut savoir

Inscrivez-vous à la newsletter **quotidienne gratuite**

Financé par les certificats d'économie d'énergie (CEE) et doté de 100 millions d'euros, il vise à massifier la rénovation énergétique des bâtiments tertiaires publics.

Après des échanges avec des acteurs de ces deux régions, celles-ci s'étant "manifestées pour ces conventions-pilotes", la FNCCR a décidé d'y lancer deux expérimentations. Il s'agit de missions d'accompagnement de la rénovation énergétique des bâtiments dans le sanitaire et le médico-social, a précisé Hélène Haller, chargée de mission à la FNCCR, à TechHopital/Gerontonews.

L'objectif est de "tester ce qu'il est possible de faire en matière de rénovation énergétique en santé", a-t-elle précisé, ajoutant que "la FNCCR ne connaissait pas du tout ce secteur, donc c'est un sacré défi pour nous".

La fédération a réservé 1 million d'euros pour chaque région.

Le programme Actee se déroulera jusqu'à fin septembre 2023. A terme, "nous espérons que d'autres acteurs s'emparent du sujet", a fait remarquer Hélène Haller.

Concrètement, le programme participe financièrement à des actions qui se placent en amont de la rénovation énergétique. "Avant de passer aux travaux, il faut des projets solides, bien structurés, bien pensés", a souligné la représentante de la FNCCR.

Au total, 4 axes de financement sont possibles pour:

- les études et audit
- les ressources humaines (économies de flux, *lire l'encadré*), l'assistance à maîtrise d'ouvrage
- les équipements de diagnostic, de suivi de consommation, des caméras thermiques par exemple mais aussi des logiciels
- la maîtrise d'oeuvre.

"Nous espérons voir les conventions signées dans ces deux régions d'ici fin avril", a indiqué Hélène Haller.

### Le soutien concernera les Ehpad publics et privés en Pays de la Loire

En Pays de la Loire, l'ARS souhaite finaliser une convention portée avec les groupements hospitaliers de territoire (GHT) et les syndicats d'énergie.

Depuis 2017, elle a opéré un rapprochement progressif avec l'Agence de la transition écologique (Ademe). En 2018, les deux partenaires ont signé un accord-cadre de 3 ans, mettant en place un "conseiller en énergie partagée (CEP) pour le secteur de la santé" cofinancé par les deux entités.

Ce profil travaille depuis au sein de la Mission d'appui à la performance (Mapes), [une structure unique en France](#).

"Un CEP pour 1.633 structures sanitaires et médico-sociales que compte la région, c'était déjà nettement insuffisant", a expliqué Bernard Prud'homme Lacroix, coordinateur de la mission investissements immobiliers à l'ARS Pays de la Loire, auprès de TechHopital/Gerontonews.

"Mais avec l'arrivée du décret tertiaire et le coût de l'énergie qui a flambé ces dernières années", l'idée a émergé qu'il fallait commencer à "étouffer" cette mission d'appui. Et ainsi développer un vrai réseau de CEP ou d'économies de flux dans la région. En effet, "peu de régions ont un CEP en santé. A la base, c'était un outil réservé aux collectivités locales", a-t-il ajouté.

L'idée est d'avoir "un économe de flux par département", a-t-il complété, espérant les voir en poste "après l'été".

En parallèle du financement apporté par la FNCCR, l'ARS apporte 1,5 million d'euros sur 3 ans. "Nous sommes en train de monter des partenariats", a souligné le coordinateur des investissements immobiliers.

L'objectif est d'éviter un "reste à charge pour les établissements" sur cette fonction d'économies de flux, à la fois pour les secteurs public et privé, a-t-il complété.

### La Nouvelle-Aquitaine cible les structures souhaitant se lancer "dans les 2 ou 3 ans"

"Nous travaillons avec la FNCCR depuis 9 mois, une véritable opportunité pour nous", a quant à lui expliqué à TechHopital/Gerontonews Bernard Jourdain, chargé du développement durable du centre hospitalier (CH) de Niort à l'origine du projet "Pensée" en Nouvelle-Aquitaine.

"Le secteur de la santé a besoin de CEP ou d'économies de flux pour se lancer dans la transition énergétique", a ajouté Bernard Jourdain. "Tous les ingénieurs et techniciens en

## Évènements

4e Congrès Prescriptions et parcours adaptés aux personnes âgées  
Du 02/06/2021 au 04/06/2021

2e Journée régionale Vieillesse et Maintien de l'Autonomie en Centre-Val de Loire

[PROPOSER UN ÉVÈNEMENT À L'AGENDA](#)

poste sont déjà très occupés par leurs thématiques quotidiennes et n'ont pas le temps de s'occuper" du sujet.

En Nouvelle-Aquitaine, la FNCCR a missionné le cabinet E6, qui sera "chargé d'animer, de coordonner le projet, de gérer les visioconférences, et trouver les données pour construire le projet", a déclaré le chargé du développement durable au CH de Niort.

"Nous avons d'ores et déjà organisé une visioconférence avec les établissements pour recenser ceux qui souhaitent participer à la convention", a-t-il fait remarquer.

Le but est d'accompagner des établissements qui veulent rénover leurs bâtiments "dans les 2 ou 3 ans" et qui souhaitent monter en compétence en matière de transition énergétique.

L'autre objectif de la fédération est d'impulser des travaux qui serviront par la suite d'exemple pour les autres structures de la région.

A terme, la FNCCR "a prévu de comparer les expérimentations dans ces deux régions et de voir ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas", a souligné Bernard Jourdain.

"La Nouvelle-Aquitaine et les Pays de la Loire sont deux régions bien différentes", a-t-il par ailleurs fait remarquer.

La sienne compte 784 établissements sanitaires et médico-sociaux publics répartis dans 12 départements.

"Nous n'avons pas la même densité de financement que les Pays de la Loire qui ne comptent que 5 départements", a renchéri Jean Caignol, responsable du projet à l'ARS Nouvelle-Aquitaine.

"L'approche de la région se base beaucoup plus sur les groupements hospitaliers de territoire (GHT)", a-t-il ajouté, "car nous n'avons pas beaucoup de liens avec les syndicats d'énergie".

Surtout, cette région ne bénéficie ni d'un "CEP-Santé" ni d'une Mapes et l'agence n'a pour l'heure pas décidé d'ajouter au pot.

"Nous explorons d'autres pistes pour financer le secteur privé ou au moins le privé non lucratif", a souligné le représentant de l'ARS.

A l'origine, l'idée était d'implanter un économe de flux par département de façon à pouvoir massifier les travaux. "Mais nous nous sommes vite rendu compte que c'était trop ambitieux pour la région."

### Les "petites structures vétustes" prioritaires

La FNCCR financera donc "à 60%" 4 économes de flux implantés sur autant de sites: aux CH d'Angoulême et de Pau, au CHU de Bordeaux et enfin au CH de Niort où l'économe de flux assurera la coordination régionale. L'ARS devrait compléter la majeure partie de la somme, avec des arbitrages en cours. "S'il devait y avoir un reste à charge, il ne devrait être que symbolique", a détaillé le représentant de l'ARS.

"Cela reste à organiser mais nous nous appuyerons sur l'exemple de la Mapes", a ajouté Jean Caignol. "Nous nous attendons à une forte demande de la part des établissements. Et si, avec nos 4 économes de flux, nous arriverons à répondre à la demande des établissements publics, ce sera déjà bien".

La Fédération hospitalière de France (FHF) Nouvelle-Aquitaine a lancé une enquête sur le thème "quels seront vos besoins en termes de transition énergétique et sur quels bâtiments?", a par ailleurs indiqué Jean Caignol. C'est sur la base des réponses "que les économes de flux seront missionnés".

L'ARS néo-aquitaine cible en premier lieu "les petites structures, souvent vétustes". "Nous aimerions faire en sorte qu'aucune d'entre elles ne soient laissées de côté", a appuyé son représentant.

Par ailleurs, l'agence s'interroge actuellement sur "comment accompagner les établissements pour l'adaptation aux changements climatiques", car les risques de canicule sont importants dans la région.

Lors d'une visioconférence a été organisée par la FNCCR afin de présenter ces deux expérimentations aux ARS des autres régions, l'agence francilienne a "semblé également intéressée par le programme", a signalé Hélène Haller, chargée de mission à la FNCCR.

#### Econome de flux ou conseiller en énergie partagée (CEP)?

- Les CEP ont été mis en place par l'Ademe. Leurs missions: réduction de consommations énergétiques sur les usages, préconisations de travaux via des études de faisabilité

- Les économistes de flux sont des techniciens ou ingénieurs "qui vont aller plus loin". Spécialisés en rénovation énergétique, ils ont une triple compétence: technique, juridique et financière. Leur rôle est de s'assurer que les économies générées par les travaux et les économies d'énergie sont bien réintégrées en faveur de nouvelles économies. "Il ont un prisme plus financier que le CEP", selon Laurent Bizien, chargée de mission efficacité et développement durable à la Mapes.

gdl/cbe/ab

**Geneviève De Lacour**  
Journaliste TechHopital

Partagez cet article/Donnez votre avis



## Actualités en rapport avec l'article

**Pays de la Loire: un partenariat pour soutenir les Ehpad sur la transformation organisationnelle**

ARTICLE 29/12/2020



**Réduction de la consommation énergétique des Ehpad: le décret tertiaire est sorti**

ARTICLE 05/08/2019



**Consommation d'énergie: les Ehpad vont devoir ralentir le rythme**

ARTICLE 12/07/2019

CONGRÈS



**Formation professionnelle et contrats courts: le Synerpa dénonce "deux coups sur la tête"**

ARTICLE 12/06/2019

AFFICHER PLUS D'ACTUALITÉS



[Qui sommes-nous ?](#) [Contactez-nous](#) [Mentions Légales](#) [CGU](#) [La Charte](#)

[Fonctionnement du site](#) [Annonces](#) [Nos clients](#) [Dépêches en accès libre](#)

[Données personnelles](#) [Paramètres des cookies](#)